

SOCIÉTÉ DES
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES
DES COMMUNES NEUCHATELOISES

PROCES-VERBAL

70ème assemblée générale

vendredi 10 mai 1996

LE LOCLE

Le président, M. Claude Gerster, ouvre la séance à 18h30 en souhaitant la bienvenue à chacun et salue particulièrement la présence des personnalités suivantes:

| | |
|------------------------|--|
| M. André Rüedi | Chef du Service des Communes. |
| M. Armand Schaller | Adjoint au Service des Communes |
| M. Jean-Paul Wettstein | Président de l'exécutif de la Ville du Locle |

Sont excusés:

M. Francis Matthey, Conseiller d'Etat
Messieurs les représentants du comité de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux
Messieurs les représentants de la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel

Les représentants de la presse sont salués et les Autorités communales de céans sont remerciées de leur accueil.

Notre président ajoute encore avec humour, quelques explications relatives à la modification du lieu du repas:

"Ma gratitude va également à notre collègue du comité Jean-Pierre Franchon qui a organisé cette journée de main de maître et qui a eu bien des soucis après la fermeture de l'Hôtel des Trois Rois où nous devions nous rendre pour le repas.

Rassurez-vous, souper il y aura quand même car il en faut plus pour destabiliser notre ami chancelier de la Ville du Locle et nous goûterons à la cuisine du restaurant de la Croisette. Si la banque a pu couper les crédits de l'Hôtel des Trois Rois, elle ne saurait couper l'appétit des membres de notre noble association et de ses invités"...

L'ordre du jour, accepté à l'unanimité sans modification, est le suivant:

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la 69^è assemblée générale du 14 mai 1995 à Cortaillod.
3. Rapports: a) du Président
 b) du Caissier
 c) des vérificateurs
4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs
5. Mutations
6. Elections statutaires:
de la représentante du district de Neuchâtel,
proposition: Gisèle Bourquin, Lignièrès
7. Fixation de la cotisation 1996:
Proposition: Fr. 50.- membre actif (repas compris)
 Fr. .- membre honoraire non actif
 Fr. 10.- membre libre
 Fr. 20.- membre soutien
8. Communication du lieu de l'assemblée 1997
Proposition: Savagnier
9. Divers

1. **Appel**

Distribution de badges nominatifs à l'entrée.
Il est recensé 51 membres présents
 42 membres excusés
 35 sans réponse

2. **Procès-verbal**

Le procès-verbal de la 69^è assemblée générale ordinaire du 14 mai 1995 à Cortaillod ayant été adressé par courrier à chacun, les membres n'en réclament pas la lecture. Aucune remarque n'est formulée: il est considéré comme adopté.

3. **Rapports**

a) du Président:

Pour mon premier rapport présidentiel, je vais essayer de vous faire part le plus fidèlement possible de l'activité du Comité et de la société durant l'année écoulée.

Le comité s'est réuni à trois reprises, les 22 juin, 26 octobre 1995 et 21 mars 1996.

La séance du 22 juin a été consacrée notamment à l'organisation du comité dont je vous indique les diverses fonctions:

| | |
|---|----------------------|
| Président: | Claude Gerster |
| Vice-président: | Jean-Pierre Franchon |
| Secrétaire: (fichier, (correspondance) | Jean-Pierre Chassot |
| Secrétaire proc-verb: | Monique Calame |
| Secrétaire-suppléante | Florence Duvoisin |
| Caissière: | Micheline Blandenier |
| Mandats spéciaux: | Didier Berberat |

Lors de cette séance, nous avons établi la liste des points que nous souhaitons traiter cette année, soit:

Fascicule "notion de l'administration"
Relations Etat <=> Société des administrateurs
Traitement des demandes de renseignements
Délivrance des certificats de bonnes moeurs
Cahier des charges-type de l'administrateur (trice) communal (e)

Notre collègue Didier Berberat a accepté de s'atteler à la lourde tâche de révision du fascicule "notion de l'administration". C'est un travail de longue haleine et nous espérons pouvoir vous faire part de résultats concrets dans le courant de l'année.

En ce qui concerne les relations avec l'Etat, nous avons informé les différents départements de notre désir d'être consulté sur les points pouvant toucher principalement le travail pratique dans nos administrations en pensant notamment à la loi sur les communes, la loi sur les droits politiques, le statut du personnel, la police des habitants, l'assistance, etc.

Cette requête a été bien accueillie et je vous informerai plus loin sur les consultations dont nous avons fait l'objet.

Lors de la séance du comité du 26 octobre, nous avons mis au point les informations que nous souhaitons vous adresser concernant les demandes de renseignements et les certificats de bonnes moeurs.

Une proposition de ne donner les renseignements que sur demande écrite, avec un modèle d'arrêté du Conseil communal, a été adressée à toutes les communes et il serait intéressant de savoir si les communes ont suivi cette recommandation, aussi je demanderais aux représentants de celles qui ont adopté cette disposition de bien vouloir lever la main: *...résultat: peu de mains levées !...*

Je vous remercie et j'engage les communes qui ne l'ont pas fait à mettre en pratique cette disposition afin d'assurer une plus grande uniformité du traitement des demandes de renseignements et surtout une plus grande sécurité.

Un projet de disposition réglementaire relative à la délivrance des certificats de bonnes moeurs vous a également été adressé.

Nous avons dû demander d'annuler cette proposition, le Service des communes nous ayant informé que la disposition réglementaire, que nous avions reprise d'un document en vigueur dans une commune, était illégale.

Monsieur André Rüedi a informé votre comité qu'il avait l'intention de revoir avec les intéressés les règles pour l'établissement des certificats de bonnes moeurs.

Nous attendons avec impatience des propositions qui clarifieront la situation actuelle que nous pouvons qualifier de terriblement floue.

Enfin, notre comité a écrit aux administrateurs (trices) pour obtenir des modèles de cahier des charges, dans le but d'établir un document type à usage des communes. Votre comité souhaite former une commission pour mener à bien cette tâche et je demanderai aux collègues intéressés à participer à ces travaux, de bien vouloir s'annoncer auprès de moi. Un groupe externe au comité de 5 personnes nous paraît suffisant.

La dernière séance du comité du 21 mars 1996 a été consacrée à la préparation de l'assemblée de ce jour.

Consultations:

Notre société a été consultée par le service cantonal de l'assistance concernant le projet de loi sur l'action sociale.

Nous avons émis un avis négatif sur la création de services sociaux intercommunaux en doutant de la diminution des tâches et des coûts pour les administrations et en relevant que la qualité des services fournis actuellement par les administrations communales étaient bonne contrairement à la remarque faite dans les commentaires accompagnant le projet qui faisait état d'un manque de compétences et de formation adéquate des administrateurs communaux pour assumer cette tâche. Je ne vous ferai pas part des réactions de collègues sur cette appréciation dont je laisse la responsabilité aux auteurs du projet.

Le service de l'enseignement primaire a sollicité notre avis sur l'éventualité de la suppression du calcul des salaires des enseignants par le service du personnel de l'Etat.

Après enquête auprès de toutes les communes, j'ai adressé un avis négatif au Service de l'enseignement primaire en relevant que toutes les communes n'étaient pas équipées d'un programme informatique permettant de gérer les salaires et que de plus, certaines données sont indispensables pour l'établissement des comptes scolaires en fin d'année.

Notre société a également été consultée sur le projet de loi cantonale sur les transports publics.

Le sujet étant plus politique que pratique, il a été répondu dans ce sens sans faire d'autres remarques.

Enfin, dernière consultation, le Service de l'estimation cadastrale nous a soumis le projet de futur fichier général des biens-fonds, projet EC 2000.

Le sujet est complexe et est au stade de l'étude préalable dans les services de l'Etat.

En l'état actuel du projet, nous n'avons pas fait de remarque particulière, mais souhaité que la mise à disposition d'un fichier dans les communes soit maintenu et que la communication des mutations soit améliorée. Enfin, nous avons proposé d'associer des représentants des administrations communales au groupe de travail, le moment venu.

Les membres qui le souhaitent peuvent obtenir copie des réponses à ces consultations sur simple demande à mon bureau.

Délégations:

La société a été représentée à l'assemblée des secrétaires municipaux vaudois, le vendredi 6 octobre 1995 à Cully, par notre caissière Micheline Blandenier et votre serviteur.

Journée magnifique, pleine de chaleur et d'amitié.

Notre société a également été invitée par la direction des affaires communales du canton de Berne à une séance d'information, à Tramelan le 4 mars 1996, sur la nouvelle gestion publique.

C'est avec plaisir que j'ai représenté notre société car il est très sympathique que les associations des cantons voisins soient associées à ce genre d'information, qui était au demeurant fort intéressante.

Nous n'avons malheureusement pas pu représenter notre société à l'assemblée des magistrats et fonctionnaires de l'Etat qui siège aujourd'hui également.

Examens finaux d'apprentis:

La commission chargée de préparer les examens des apprentis des administrations communales s'est réunie à trois reprises, soit les 21 juin, 4 octobre 1995 et 14 février 1996.

Je vous en donne sa composition actuelle:

Florence Duvoisin - Bôle

Pierre Gindraux - Corcelles

Daniel Quadri - Auvornier

Francis Fivas - Les Ponts de Martel

Claude Limat - Bevaix

Raymond Haas - ville de Neuchâtel

votre serviteur, président.

Un catalogue des questions a été établi et il contient actuellement plus de 170 questions.

Le questionnaire pour les examens 1996 est en possession des commissions d'examens et du service de la formation professionnelle. Les experts pour les examens oraux sont également désignés.

Une prochaine séance est déjà agendée à l'automne pour établir une liste de questions supplémentaires et adapter les questions existantes à la législation qui évolue sans cesse. Notre but est d'établir un catalogue d'environ 250 questions.

Si une ou un collègue désire s'associer à cette commission ou fonctionner comme expert aux examens oraux, il y a lieu de prendre contact avec moi. C'est très volontiers que nous accueillerons de nouveaux collègues, car nous avons besoin d'étoffer les rangs.

Enfin plusieurs membres ont participé à un cours pour expert aux examens de connaissances professionnelles organisé par l'OFIAMT et obtenu l'attestation délivrée par cet office fédéral.

Cours IDEHAP:

Vous avez reçu en mars de cette année le programme du nouveau cours de l'Institut de hautes études en administration publique destiné aux administrations communales et qui aura lieu en juin et novembre.

Je vous rappelle que toutes les associations romandes participent au groupe de travail chargé d'élaborer le programme et soutiennent financièrement les cours. Notre société a participé pour un montant de Fr. 500.- sur les Fr. 12'000.- mis à disposition de l'IDEHAP par les associations romandes pour le cours 1996. Cette participation financière permet de couvrir tous les frais de préparation du cours et ainsi d'en diminuer le coût pour les participants.

Le groupe de travail oeuvre de façon bénévole et notre Société y est représenté par votre serviteur.

Je vous invite à profiter de cette formation complémentaire qui permet des contacts enrichissants avec des collègues de toute la suisse romande.

J'espère avoir fait un tour d'horizon complet sur l'activité du comité durant l'année écoulée et je veux profiter de l'occasion pour adresser tous mes remerciements à mes collègues du comité pour leur travail et leur aide efficace sans lesquels un président n'est rien.

Mes remerciements vont également à M. André Rüedi, chef du service des communes et à son adjoint Armand Schaller qui sont toujours à notre disposition avec amabilité et compétences.

b) de la caissière:

Un résumé de l'état des comptes de la Société nous est communiqué par Mme Micheline Blandenier:

| | | | |
|--------------------------------|---|-----|-----------|
| Bénéfice enregistré année 1995 | : | Fr. | 337,65 |
| Fortune actuelle totale | : | Fr. | 26'461,70 |

c) des vérificateurs:

Les comptes ont été examinés ce jour par nos collègues de La Chaux-du Milieu (A.-M. Buchs) et de La Chaux-de-Fonds (A. Varin).

Ils remercient Mme Blandenier de leur bonne tenue et relèvent l'exactitude des pièces enregistrées. Ils recommandent à l'assemblée de les accepter tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge à la caissière.

4. Décharge au Comité, à la caissière, aux vérificateurs

Les différents rapports sont mis en discussion par le président, M. Gerster. Ils sont acceptés et leurs auteurs en sont déchargés.

5. Mutations

Admissions:

Mme Micheline Calandra - Peseux
M. Claude Rocchetti - St-Blaise
Mme Annelise de Vincenzo - Fontaines

Mme Fatima Anti - Cortailod
M. Michaël Hexel - La Côte-aux-Fées

Démissions:

Mme Patricia Trifoni - Boudry
Mme Liliane Favre-Bulle - Dombresson
de Colombier: M. Henri Bettens - Mme Christine Caccia - M. Yves Humbert - M. Bernard Javet - Mme Monique Orsi - Mme Josiane Trian
Mme Corinne Ducommun - Cortailod
Mme Liliane Schöpfer - St-Aubin

Décès:

M. Willy Cathoud, le 12 janvier 1996; entré dans la société en 1926
M. Jean-Louis Amez-Droz, le 21 mars 1996; membre depuis 1950.

Ces mutations ayant été acceptées par l'assemblée, l'effectif de la société se présente ainsi:

| | |
|---------------------------|------------|
| Membres actifs | 99 |
| Membres honoraires actifs | 13 |
| Membres hon. non actifs | 14 |
| Membres libres | 2 |
| total des membres | 128 |

6. **Elections statutaires**

Selon l'art. 12 des statuts "les membres du comité sont élus pour une période de 3 ans. Ils sont rééligibles. Leur mandat n'excédera toutefois pas plus de 3 périodes complètes consécutives".

Ainsi Mme M. Calame représentante du district de Neuchâtel arrive au terme d'une période de 6 ans et a demandé son remplacement:

Mme Gisèle Bourquin - administratrice de Lignièrès est élue par acclamation.

7. **Cotisations**

Le comité propose la reconduction des montants des cotisations, à savoir:

| | |
|------------|--------------------------------------|
| Fr. 50.- | Membres actifs (repas compris) |
| Fr. ----.- | Membres honoraires non actifs |
| Fr. 10.- | Membres libres (repas non compris) |
| Fr. 20.- | Membres soutiens (repas non compris) |

L'assemblée accepte les propositions.

8. **Assemblée générale 1997**

- a) Lieu : Savagnier
b) vérificateurs des comptes: Communes de Fenin/Villars/Saules
Commune de Chézard
suppléante: Commune de Dombresson

9. **Divers**

Questions:

M. Francis Fivaz demande des renseignements quant à la manière de donner suite à l'enquête relative à la reprographie.

Selon sondage, la plupart des communes n'y ont pas répondu.

La parole est donnée à M. André Rüedi, responsable du service des communes:

Il déplore tout d'abord que les conseillers d'Etat en charge se fassent si rares à nos assemblées !

Il se félicite des excellentes relations entretenues avec nos administrations, tout en regrettant de ne pouvoir se déplacer plus souvent dans nos communes.

Il est satisfait de constater l'accroissement de l'utilisation du fax.

En ce qui concerne les envois, il rappelle que les arrêtés et règlements ne doivent être transmis qu'en un seul exemplaire; il relève les progrès enregistrés dans la présentation des comptes; des règlements-types (police - fiscalité, exemples d'arrêtés etc) à disposition.

Certificats de bonnes moeurs: réponse nous sera donnée après consultation de la jurisprudence.

Comptes 1995: toutes les communes les ont envoyés, boni dans l'ensemble des communes, env. 600'000.-

Budgets 1996: déficit de 17 mio prévu ! Deux communes devront trouver des recettes rapidement.

Fiduciaires: des directives ont été envoyées aux organes de vérifications des comptes communaux. Les communes doivent contrôler que la fiduciaire mandatée est enregistrée au Registre du Commerce. La fréquence des contrôles est arrêtée à un par législature.

Loi sur les communes: selon la volonté du Conseil d'Etat, le projet de révision de ladite loi n'a pas été envoyé en consultation dans les communes.
Il sera présenté au Grand Conseil en juin prochain.

M. Rüedi remercie la Société de l'inviter régulièrement à son assemblée annuelle, à laquelle il participe toujours avec grand plaisir.

Le président, M. Gerster, le remercie de ses paroles intéressantes.

La partie officielle est levée à 19h20.

L'assemblée se dirige vers le lieu de l'apéritif, dans le vaste hall de l'Hôtel de Ville où le président du Conseil communal de la Ville du Locle nous gratifie de quelques mots agréables.

Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des Communes neuchâteloises

Le Président:

Claude Gerster

La secrétaire aux
procès-verbaux:

Monique Calame